

HIS 4219 -- Les Villes au Moyen Âge – Hiver 2017

Professeur John Drendel

Bureau : A-6265 ; tél. 3687 drendel.john@uqam.ca

Heures de bureau: mercredi de 13h à 16 : 30 et sur rendez-vous.

La ville médiévale est la création la plus originale du Moyen âge. Elle se démarque de ses antécédents dans l'Antiquité par son dynamisme économique et sa fluidité sociale. Après l'éclipse qui suit la fin de l'Empire Romain, elle resurgit dans un monde féodal sans structures politiques capables de contenir sa fulgurante ascension. Les élites traditionnelles de la société féodale sont obligées ou bien de l'accompagner pour en profiter, comme en France et en Angleterre, ou bien de s'effacer devant son élan, comme en Flandres et en Italie du nord. Selon la région d'Europe considérée, la ville acquiert une autonomie plus ou moins grande, mais partout elle est riche et puissante : ses marchands, juristes et artisans s'imposent aux princes, seigneurs et paysans comme des collaborateurs indispensables, sinon des maîtres. Nous examinerons à travers ce cours l'origine des villes médiévales, les moteurs de leur croissance, l'étendue de leur influence sur Europe, et la construction si originale de leurs structures sociales, culturelles et politiques.

Les objectifs du cours

Ce cours de niveau avancé est destiné aux étudiants qui maîtrisent les connaissances de base en histoire médiévale. À la fin du cours, les étudiants connaîtront aussi bien la chronologie générale du développement des villes médiévales que les spécificités régionales de ce développement. Ils auront examiné les réseaux d'échanges économiques qui se tissent entre villes et entre ville et campagne. Ils auront en outre étudié en profondeur les structures sociales des villes dans les régions les plus urbanisées d'Europe. Enfin, ils auront appris à utiliser des outils avancés de recherche en l'histoire médiévale.

Plan du cours

I. Les origines (IVe - XIIe s.)

12 jan. **Les villes barbares : ruptures et continuités**

Lectures : Simone Roux, *Le monde des villes au Moyen Âge XIe-XVe siècle*, Paris : Hachette, 1994, 9-23 ; Boucheron, Patrick, Denis Menjot, et Marc Boone. *La ville médiévale dans Histoire de l'Europe urbaine*, 1, dir. Pinol Jean-Luc, Paris : Seuil, 2011, 29-64.

19 jan. **Les villes de frontière, IXe-Xe siècles.**

Boucheron, 65-96.

26 jan. **L'expansion de la ville féodale, XIe-XIIe siècles**

Roux, 24-38; 58-59; Boucheron, 127-159.

II L'Apogée de la vie urbaine : 1190-1270

2 fév. **Les réseaux urbains.**

Roux, 68-69; Boucheron, 159-168.

9 fév. **Examen Partiel**

16 fév. **La ville industrielle**

Boucheron, 217-46.

23 fév. **Les villes portuaires et les empires maritimes**

Boucheron, 67-81 (à réviser).

2 mars. **Semaine de lecture**

9 mars **Entre ville et campagne : l'empire sur le plat pays**

Boucheron, 197-205.

16 mars. **L'organisation et la conceptualisation de l'espace dans la ville**

Roux, 79-87 ; Boucheron, 169-197.

23 mars. **La communauté urbaine : pouvoirs et domination. Conflits politiques et violences sociaux.** Boucheron, 351-56 ; 390-440.

III La crise de la ville médiévale : 1270-1450

30 mars. **Les crises de l'économie urbaine. Évaluation du cours en salle**

Lectures : Roux, 92-101 ; 118-130 ; Boucheron, 335-356.

6 avril. **Conflits politiques et violences sociaux.**

13 avril. **Conclusion : la ville à la fin du Moyen Age**

20 avril. **Examen Final**

Lectures obligatoires :

Simone Roux. *Le monde des villes au Moyen âge XIe-XVe siècle*. Paris : Hachette, 2004.

Boucheron, Patrick, Denis Menjot, et Marc Boone, *La ville médiévale* dans *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 1, dir. par Jean-Luc Pinol, Paris : Seuil, 2011.

D'autres lectures et ressources (plans, images, powerpoints) seront mises sur la page moodle du cours.

Les évaluations

Exercice	pondération	date de remise
Examen partiel	25%	9 février
Travail écrit	40%	30 mars
Examen final	35%	20 avril

i) l'examen partiel

L'examen partiel durera 90 minutes. Il portera sur la matière donnée dans les cours magistraux ou contenue dans les lectures et a pour objectif de vérifier et de consolider les connaissances acquises. Il aura deux parties : dans la première partie, cinq questions courtes et simples d'une valeur de 2% seront posées sur les personnes, les faits ou les concepts importants évoqués à la fois dans les cours magistraux et dans les lectures. L'évaluation sera basée sur la précision et la pertinence des réponses. Il faudra situer le fait, la personne ou le concept dans le temps et dans l'espace. Sans être des colles, ces petites questions exigeront la révision générale des notes de cours et des lectures. La deuxième section de l'examen partiel comportera trois questions à développement choisies parmi les cinq suivantes :

- 1) Quelles sont les principales théories qui expliquent l'origine des villes médiévales ?
- 2) Qu'arrive-t-il aux villes de l'Occident au VIe s. ?
- 3) Décrivez les causes de l'expansion des villes médiévales à partir du IXe siècle.
- 4) Commentez la phrase suivante de Jacques Heers : « sociétés urbaines et sociétés rurales sont étroitement liées et pendant longtemps présentent les mêmes structures dominées par les mêmes maîtres ».
- 5) Décrivez et interprétez l'évolution de la morphologie urbaine entre le IVe et le XIIe siècles.

ii) Le travail écrit de cinq pages, est un rapport sur une ville médiévale choisie par l'étudiant. Il s'effectue à partir de la lecture des articles tirés des revues scientifiques et des livres (cinq au minimum). L'objectif principal du rapport est de faire une recherche monographique guidée par huit questions clefs qui sont les suivantes :

- 1) Quelle est l'origine de cette ville ? Quels sont les facteurs qui agissent sur son développement entre l'Antiquité et le haut Moyen âge (IVe-Xe siècles) ?
- 2) Quelles étaient les occupations principales de ses habitants à partir du XIIe s ?
- 3) Quel était son rôle dans sa région du XIIe au XIVe s. ?
- 4) Quelle est l'évolution de ses institutions politiques à l'époque communale ?
- 5) Quels sont les problèmes sociaux qu'affrontait cette ville dès le XIIe s. ?
- 6) Quelle était l'originalité de cette ville (c'est-à-dire, en quoi diffère-t-elle d'autres villes de la même taille, en Europe et dans sa région) entre le XIIe et le XIVe siècles ?
- 7) Quelle était la place de cette ville vis-à-vis des grands états (monarchies royales en France, Angleterre, Espagne, papauté et Empire pour l'Italie)
- 8) Quelle était l'évolution urbanistique de cette ville ?

Votre rapport peut porter sur n'importe quelle ville de l'Europe, sous réserve de l'accord du professeur. Vous pouvez travailler en équipe : le cas échéant, chaque équipe approfondira l'étude en assignant à chaque membre une ou plusieurs questions ; chaque membre de l'équipe rédigera

et signera son propre rapport. L'évaluation du rapport se basera sur les éléments suivants : la complexité et la pertinence des lectures faites ; l'originalité des réponses tirées de ces lectures ; la clarté et la cohérence de l'exposé ; le caractère complet ou incomplet des réponses ; le respect des échéances. Le rapport sera remis sous forme écrite, à moins que l'étudiant ou l'équipe signale son désir d'en faire une présentation orale en classe avant le 9 février (dans le cas des équipes, seul un format sera accepté). La rédaction des travaux écrits respectera intégralement les normes publiées dans *le Guide des étudiants en histoire* de Sylvie Dépatie et de Fernande Roy (disponible sur la page web du Département). Surtout, les travaux écrits doivent respecter la nécessité d'indiquer par un renvoi à la source dans une note en bas de page toute opinion et toute idée que vous aurez puisées dans vos lectures. Les rapports oraux auront une bonification de 10 % pour compenser le fait que les rapporteurs devront répondre en salle à des questions et mener des débats.

iii) L'examen final aura la même structure que le partiel, mais il durera trois heures, et portera sur cinq questions à développement tirées d'une liste de dix qui seront toutes données aux étudiants deux semaines avant l'échéance de 20 avril.

Modalités de consultation des travaux et des examens :

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe pré-affranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

Disponibilités

En dehors de mes heures de bureau, je serai disponible à tout moment pour les étudiants qui voudraient me poser des questions par le biais du courrier électronique.

Les ressources du Département d'Histoire

Tous les étudiants ont à leur disposition une salle de travail et de documentation, la salle Michel Grenon, A-6015 où ils peuvent consulter des manuels et ouvrages de référence. Il y a aussi un monitorat dirigé par des étudiants médiévistes expérimentés qui sont à la disposition de ceux qui désirent obtenir de l'aide et du conseil.

Les ressources d'Internet

Jusqu'à ce jour, les promesses pédagogiques de l'internet ne sont pas encore réalisées dans le domaine de l'histoire médiévale. S'il existe beaucoup de sites, le contenu est en général médiocre. Je vous conseille de manier avec des pincettes la « documentation » qui circule sur le Web, surtout dans les wikipedia. Le meilleur moteur de recherche sur des sujets d'histoire est *International Medieval Bibliography* (http://virtuolien.uqam.ca/tout/UQAM_SFX110978977969470). *Google Scholar* et *Worldcat.org* sont utiles aussi. Les meilleurs sites pour repérer les articles de journal sont Persée, JSTOR, et Muse. Il faut créer un compte sur *Academia.edu* et *Researchgate* de façon à accéder à des articles que des historiens eux-mêmes mettent à la disposition de chercheurs. Quelques sites spécialisés en histoire médiévale sont LAMOP, Ménestral, et Reti (en italien et en français). Le site de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) a d'excellents dossiers sur le Moyen âge. Vous pouvez également avoir confiance dans les sites catalogués par *la Société des Études Médiévales du Québec*. *La Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public* (SHMESP), a un moteur de recherche bibliographique très utile pour les publications françaises récentes, même s'il est difficile à manier. Un aspect extrêmement pratique de l'internet est la consultation à distance des catalogues des bibliothèques universitaires montréalaises autres que celle d'UQAM par le site *Worldcat.org*. Une bonne ressource générale est le projet *Histoire Hypermedia*. Avec un peu d'effort, on pourra accéder à beaucoup d'articles en ligne à travers le site de la bibliothèque centrale d'UQAM.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca